

RÉMY JOLY, COORDONNATEUR AU CENTRE DE LA LANDE

Rémy Joly, 38 ans, est, depuis le 1^{er} novembre, le nouveau coordonnateur socio-éducatif du Centre de La Lande. Après une période de découverte, il prendra en charge peu à peu la coordination des actions péri-scolaires du contrat éducatif local, les actions du centre de loisirs et autres animations proposées aux enfants et aux jeunes de la commune. Originaire de Boulogne-sur-mer, au nord de la France, Rémy Joly a suivi de 1994 à 1996, une formation de directeur de MJC à Rennes, puis, a travaillé comme directeur de centre social à Alençon dans l'Orne jusqu'en 1998, avant de devenir directeur d'une MJC à Pontault-Combault, dans l'est parisien. Breton d'adoption et père d'une petite fille, il cherchait depuis longtemps à s'installer dans l'ouest : « Je suis heureux d'intégrer cette nouvelle structure et souhaite m'investir dans la dynamique locale. Pour l'instant, je découvre la commune et son impressionnant développement. Tout ici est en gestation ; le centre-ville est en pleine mutation, des populations nouvelles s'installent. Il y a une forte volonté politique pour imaginer cette évolution. Accompagner ce changement dans une action éducative auprès de la population, c'est un défi auquel je souhaite pleinement m'associer. »

TR ■



Traitement des déchets ménagers

LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE À RENNES MÉTROPOLE

À partir du 2 novembre, la collecte des ordures ménagères ne sera plus assurée par les agents de la ville mais par le prestataire privé "Netra Onyx", pour le compte de l'agglomération Rennes Métropole.

Explications avec Fernand Etiemble, adjoint au maire, chargé de l'environnement et des transports.

Pourquoi cette décision ?

F. E. : « Nous étions l'une des dernières communes, avec Cesson-Sévigné, à avoir le service en régie municipale. Du fait du transfert de la compétence de la collecte de l'ensemble des déchets à Rennes-Métropole depuis le 1^{er} janvier dernier, notre service en régie devait cesser. Nous avons profité de l'année de transition pour transférer le service définitivement. Le prestataire Netra Onyx a été retenu, à la suite d'un appel d'offres lancé par Rennes Métropole, pour assurer cette collecte. »

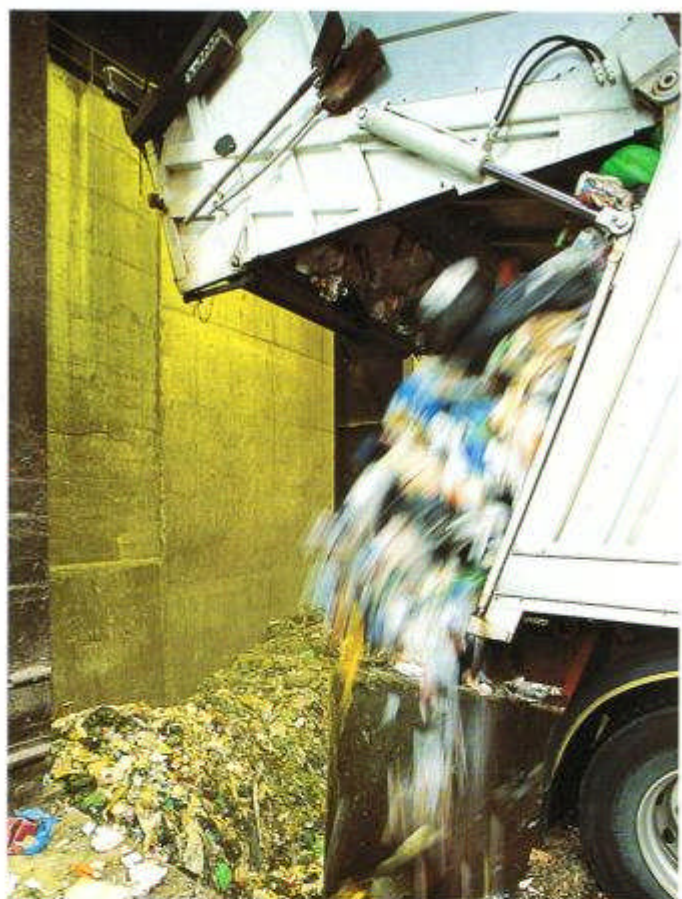
Le service change-t-il ?

F. E. : « Non, il reste le même. Le nombre de collectes ne change pas : trois collectes par semaine dans les secteurs de logements collectifs, aux mêmes jours et aux mêmes heures, deux collectes dans les secteurs pavillonnaires et une collecte dans les zones plus éloignées. Le mode de collecte ne change pas lui non plus. Seule différence : les bennes destinées à collecter les déchets ne seront plus marquées "Ville de Saint-Jacques", mais "Netra Onyx" du nom du prestataire retenu par Rennes-Métropole. »

Cesson va changer en fin d'année, très précisément à la Saint-Sylvestre. Pourquoi avez-vous choisi le mois de novembre ?

F. E. : « Parce que cette date coïncide avec le départ en retraite de Jean-Claude Chenot, notre agent chef de garage, conducteur des véhicules de collecte des déchets. Il faut d'ailleurs souligner que le service en régie que nous avons mis en place a été, au moment de sa création, reconnu pour sa qualité et son efficacité. Nous sommes passés en collecte mécanisée au milieu des années 80





bien avant certaines communes de l'agglomération : ce qui a été pour les ouvriers, un soulagement considérable puisque les bacs étaient vidés par un levier, directement dans la benne. Par ailleurs, Saint-Jacques a toujours proposé une fréquence de collecte supérieure à la plupart des communes de même importance. Nous saluons donc ici le service en régie et ses agents. »

Pourquoi changer alors ?

F. E. : « L'ancien district de Rennes s'est transformé en communauté d'agglomération et a élargi ses compétences en y incluant la collecte des déchets ménagers. Nous ne pouvions rester à l'écart. De plus, nous souhaitions passer à une étape nouvelle avec pour objectif la qualité de la gestion et la valorisation des déchets ménagers, et ce ne pouvait être le fait d'une seule commune. Il y a une logique communautaire. Ce transfert de compétence va permettre de lancer, à terme, de nouvelles formes de collecte sélective comme celle des emballages, des papiers, revues, magazines, journaux. Nous réfléchissons également à l'idée de mettre en service des véhicules propres, dans les circuits de collecte, circulant au gaz naturel de ville. »

Deux autres personnes travaillaient aux côtés de M. Chenot. Que deviennent-elles ?

F. E. : « Les deux rippeurs, chargés du maniement des bacs, sont reclassés dans les services de Rennes-Métropole, dans une fonction qui reste bien sûr en rapport avec l'environnement, selon leur souhait et leurs compétences. Ils restent titulaires de la fonction publique territoriale. »